

Bulletin municipal 2026
Treauville



Calendrier 2026

JANVIER	
JEU 1	Jour de l'An
VEN 2	Basile 01
SAM 3	Geneviève
DIM 4	Épiphanie
LUN 5	Édouard
MAR 6	Melaine 02
MER 7	Raymond
JEU 8	Lucien
VEN 9	Alix
SAM 10	Guillaume
DIM 11	Pauline
LUN 12	Tatiana
MAR 13	Yvette 03
MER 14	Nina
JEU 15	Rémi
VEN 16	Marcel
SAM 17	Roseline
DIM 18	Prisca
LUN 19	Marius
MAR 20	Sébastien
MER 21	Agnès 04
JEU 22	Vincent
VEN 23	Barnard
SAM 24	François de Sales
DIM 25	Conv. de St Paul
LUN 26	Timothée
MAR 27	Angèle
MER 28	Thomas d'Aquin 05
JEU 29	Gildas
VEN 30	Martine
SAM 31	Marcelle

FÉVRIER	
DIM 1	Ella
LUN 2	Chandeleur
MAR 3	Blaise
MER 4	Véronique 06
JEU 5	Agathe
VEN 6	Gaston
SAM 7	Eugénie
DIM 8	Jacqueline
LUN 9	Apolline
MAR 10	Arnaud
MER 11	N.-D. de Lourdes 07
JEU 12	Félix
VEN 13	Béatrice
SAM 14	St Valentin
DIM 15	Claude
LUN 16	Julienne
MAR 17	Mardi Gras
MER 18	Bernadette 08
JEU 19	Gabin
VEN 20	Aimée
SAM 21	Pierre Damien
DIM 22	Isabelle
LUN 23	Lazare
MAR 24	Modeste
MER 25	Roméo 09
JEU 26	Nestor
VEN 27	Honorine
SAM 28	Romain

MARS	
DIM 1	Fête des Grands-Mères
LUN 2	Charles Le Bon
MAR 3	Guénolé
MER 4	Mardi Gras 10
JEU 5	Olive
VEN 6	Colette
SAM 7	Félicité
DIM 8	Jean de Dieu
LUN 9	Françoise
MAR 10	Vivien 11
MER 11	Rosine
JEU 12	Justine
VEN 13	Rodrigue
SAM 14	Mathilde
DIM 15	Louise
LUN 16	Bénédictine
MAR 17	Fête de la Saint-Patrick
MER 18	Cyrille 12
JEU 19	Joseph
VEN 20	Herbert
SAM 21	Clémence
DIM 22	Léa
LUN 23	Victorien
MAR 24	Catherine de Ségolène 13
MER 25	Annonciation
JEU 26	Larissa
VEN 27	Habib
SAM 28	Gontran
DIM 29	Gwladys
LUN 30	Amédée
MAR 31	Benjamin

AVRIL	
MER 1	Hugues 14
JEU 2	Sandrine
VEN 3	Richard
SAM 4	Isidore
DIM 5	Pâques
LUN 6	Lundi de Pâques
MAR 7	J.-B. de la Salle
JEU 8	Julie 15
JEU 9	Gautier
VEN 10	Fulbert
SAM 11	Stanislas
DIM 12	Jules
LUN 13	Ida
MAR 14	Maxime
MER 15	Paterne 16
JEU 16	Benoît-Joseph
VEN 17	Anicet
SAM 18	Parfait
DIM 19	Emma
LUN 20	Odette
MAR 21	Anselme
MER 22	Alexandre 17
JEU 23	Georges
VEN 24	Fidèle
SAM 25	Marc
DIM 26	Alida
LUN 27	Zita
MAR 28	Valérie
MER 29	Cath. de Sienna 18
JEU 30	Robert

MAI	
VEN 1	Fête du Travail
SAM 2	Boris
DIM 3	Philippe, Jacques
LUN 4	Sylvain
MAR 5	Judith
MER 6	Prudence 19
JEU 7	Gisèle
VEN 8	Victoire 1945
SAM 9	Pacôme
DIM 10	Solange
LUN 11	Estelle
MAR 12	Achille
MER 13	Rolande 20
JEU 14	Ascension
VEN 15	Denise
SAM 16	Honoré
DIM 17	Pascal
LUN 18	Éric
MAR 19	Yves
MER 20	Bernardin
JEU 21	Constantin 21
VEN 22	Émilie
SAM 23	Didier
DIM 24	Donatien
LUN 25	Lundi de Pentecôte
MAR 26	Bérenger
MER 27	Augustin de C. 22
JEU 28	Germain
VEN 29	Cath. de Sienna
SAM 30	Ferdinand
DIM 31	Fêtes des Mères

JUIN	
LUN 1	Justin
MAR 2	Blandine
MER 3	Kévin 23
JEU 4	Clotilde
VEN 5	Igor
SAM 6	Norbert
DIM 7	Gilbert
LUN 8	Médard
MAR 9	Diane
MER 10	Landry 24
JEU 11	Barnabé
VEN 12	Guy
SAM 13	Antoine de Padoue
DIM 14	Élisée
LUN 15	Germaine
MAR 16	J.-F. Régis
MER 17	Hervé 25
JEU 18	Léonce
VEN 19	Romuald
SAM 20	Silvère
DIM 21	Fêtes des Pères
LUN 22	Alban
MAR 23	Audrey
MER 24	Fête de la Saint-Jean 26
JEU 25	Prosper
VEN 26	Anthelme
SAM 27	Fernand
DIM 28	Irénée
LUN 29	Pierre, Paul
MAR 30	Martial

JUILLET	
MER 1	Thierry 27
JEU 2	Martinien
VEN 3	Thomas
SAM 4	Florent
DIM 5	Antoine
LUN 6	Mariette
MAR 7	Raoul
MER 8	Thibault 28
JEU 9	Amandine
VEN 10	Ulrich
SAM 11	Benoît
DIM 12	Olivier
LUN 13	Henri
MAR 14	Fête Nationale
MER 15	Donald 29
JEU 16	N.-D. Mt- Carmel
VEN 17	Charlotte
SAM 18	Frédéric
DIM 19	Arsène
LUN 20	Marina
MAR 21	Victor
MER 22	Marie-Madeleine 30
JEU 23	Brigitte
VEN 24	Christine
SAM 25	Jacques
DIM 26	Anne, Joachim
LUN 27	Nathalie
MAR 28	Samson 31
MER 29	Marthe
JEU 30	Juliette
VEN 31	Ignace de Loyola

AOÛT	
SAM 1	Alphonse
DIM 2	Julien Eymard
LUN 3	Lydie
MAR 4	Jean-M. Vianney
MER 5	Abel 32
JEU 6	Transfiguration
VEN 7	Gaétan
SAM 8	Dominique
DIM 9	Amour
LUN 10	Laurent
MAR 11	Claire 33
MER 12	Clarisse
JEU 13	Hippolyte
VEN 14	Évrard
SAM 15	Assomption
DIM 16	Armel
LUN 17	Hyacinthe
MAR 18	Hélène
MER 19	Jean-Eudes 34
JEU 20	Bernard
VEN 21	Christophe
SAM 22	Fabrice
DIM 23	Rose de Lima
LUN 24	Barthélémy
MAR 25	Louis
MER 26	Natacha 35
JEU 27	Monique
VEN 28	Augustin
SAM 29	Sabine
DIM 30	Fiacre
LUN 31	Aristide

SEPTEMBRE	
MAR 1	Gilles
MER 2	Ingrid 36
JEU 3	Grégoire
VEN 4	Rosalie
SAM 5	Raïssa
DIM 6	Bertrand
LUN 7	Reine
MAR 8	Nativité N.-D.
MER 9	Alain 37
JEU 10	Inès
VEN 11	Adelphé
SAM 12	Apollinaire
DIM 13	Aimé
LUN 14	La Sainte Croix
MAR 15	Roland
MER 16	Édith 38
JEU 17	Renaud
VEN 18	Nadège
SAM 19	Émilie
DIM 20	Davy
LUN 21	Matthieu
MAR 22	Maurice
MER 23	Constant 39
JEU 24	Thécle
VEN 25	Hermann
SAM 26	Côme, Damien
DIM 27	Vincent de Paul
LUN 28	Venceslas
MAR 29	Michel
MER 30	Jérôme 40

OCTOBRE	
JEU 1	Thérèse de l'E.-J.
VEN 2	Léger
SAM 3	Gérard
DIM 4	Fête des Grands-Pères
LUN 5	Fleur
MAR 6	Bruno
MER 7	Serge 41
JEU 8	Pélagie
VEN 9	Denis
SAM 10	Ghislain
DIM 11	Firmin
LUN 12	Wilfried
MAR 13	Géraud
MER 14	Juste 42
JEU 15	Thérèse d'Avila
VEN 16	Edwige
SAM 17	Baudouin
DIM 18	Luc
LUN 19	René
MAR 20	Adeline
MER 21	Céline 43
JEU 22	Élodie
VEN 23	Jean de Capistran
SAM 24	Florentin
DIM 25	Crépin
LUN 26	Dimitri
MAR 27	Émeline
MER 28	Simon, Jude 44
JEU 29	Narcisse
VEN 30	Bienvenue
SAM 31	Halloween

NOVEMBRE	
DIM 1	Toussaint
LUN 2	Défunts
MAR 3	Hubert
MER 4	Charles 45
JEU 5	Sylvie
VEN 6	Léonard
SAM 7	Carine
DIM 8	Geoffroy
LUN 9	Théodore
MAR 10	Léon 46
MER 11	Armistice 1918
JEU 12	Christian
VEN 13	Brice
SAM 14	Sidoine
DIM 15	Albert
LUN 16	Marguerite
MAR 17	Élisabeth
MER 18	Aude 47
JEU 19	Tanguy
VEN 20	Edmond
SAM 21	Prés. de Marie
DIM 22	Cécile
LUN 23	Clément
MAR 24	Flora
MER 25	Fête de la Ste Catherine
JEU 26	Delphine 48
VEN 27	Séverin
SAM 28	Jacques de la M.
DIM 29	Saturnin
LUN 30	André

DÉCEMBRE	
MAR 1	Florence
MER 2	Viviane 49
JEU 3	François-Xavier
VEN 4	Barbara
SAM 5	Gérald
DIM 6	Nicolas
LUN 7	Ambroise
MAR 8	Imm. Concept 50
MER 9	Pierre Fourier
JEU 10	Romarc
VEN 11	Daniel
SAM 12	J.-F. Chantal
DIM 13	Lucie
LUN 14	Odile
MAR 15	Ninon
MER 16	Alice 51
JEU 17	Judaïcël
VEN 18	Gatien
SAM 19	Urbain
DIM 20	Théophile
LUN 21	Pierre
MAR 22	Françoise Xavière
MER 23	Armand 52
JEU 24	Adèle
VEN 25	Noël
SAM 26	Étienne
DIM 27	Jean
LUN 28	Innocents
MAR 29	David 53
MER 30	Roger
JEU 31	Sylvestre

VACANCES ZONE A

VACANCES ZONE B

VACANCES ZONE C

Les dates des vacances scolaires 2026-2027 sont données à titre prévisionnel et sont susceptibles d'être modifiées.
● Nouvelle lune ○ Premier quartier ○ Pleine lune ○ Dernier quartier



À travers ce nouveau bulletin municipal, je souhaite vous adresser quelques mots et vous remercier pour l'attention que vous portez à la vie de notre commune.

Notre village, à taille humaine, repose avant tout sur des valeurs de proximité, de solidarité et de convivialité. Malgré un contexte parfois contraignant pour les collectivités rurales, nous continuons avec l'ensemble du conseil municipal et les agents communaux à oeuvrer chaque jour pour améliorer le cadre de vie et préserver l'identité de notre commune.

Ce bulletin est l'occasion de vous informer des projets en cours, des réalisations passées et des initiatives locales. Il témoigne également de la richesse de notre tissu associatif et de l'engagement de nombreux bénévoles que je tiens à remercier chaleureusement.

La municipalité reste à votre écoute. Vos remarques, vos idées et votre participation sont essentielles pour faire vivre notre commune et préparer son avenir.

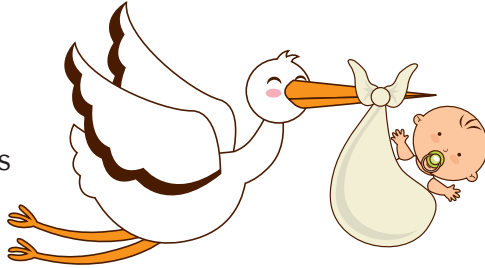
Je termine ce mot en vous souhaitant une bonne lecture de cette édition 2026 du bulletin municipal.

Jacques VIGER



Naissances

VIGER Ysée
 AUGUEY Alice
 TERHA Nassim
 LAUNAY Maxence
 BRANTHONNE Louis
 WAEKENS Arthur
 SIMON Kalya
 ANDANG Léandre

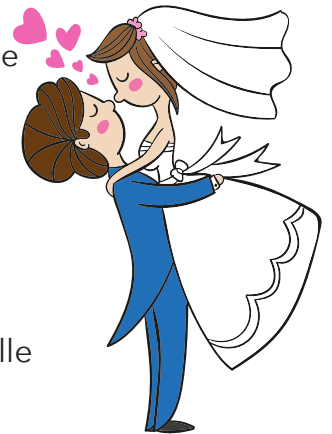


le 9 février à Cherbourg-Octeville
 le 8 mars à Bayeux
 le 28 mai à Cherbourg-Octeville
 le 15 juin à Cherbourg-Octeville
 le 13 juillet à Cherbourg-Octeville
 le 21 juillet à Cherbourg-Octeville
 le 10 août à Cherbourg-Octeville
 le 24 octobre à Cherbourg-Octeville

Mariage

LEROUVILLOIS Sophie et VOISIN Delphine

le 12 juillet à Tréauville



PACS

HEROUT Aurélien et LECANNELLIER Emma
 HUBERT Emmanuelle et CARISSAN Ambre

le 19 février à Tréauville
 le 4 avril à Tréauville

Décès

CLOUTIER Patrice
 CAPELLE Jeanne
 LAURENT Louis



le 31 mars à Tréauville
 le 24 juin à Valognes
 le 15 septembre à Cherbourg-en-Cotentin

Mairie

Coordonnées :

Tél : 02.33.52.54.22

Email : mairie-treauville@orange.fr

Site internet : www.treauville.fr

Permanences :

Lundi et mercredi de 14h00 à 17h30

Vendredi de 13h30 à 17h30

Salles communales

Le secrétariat prend note de toutes les demandes et les transmet à la commission en charge des deux salles. Pour une bonne prise en charge de votre dossier pensez à préciser vos nom, prénom, adresse, téléphone, la salle et la date souhaitée (une date par demande). Après examen de votre demande et du planning de la salle concernée, vous serez recontactés dans les meilleurs délais.

La Grange :

Votre demande de location de salle est à faire auprès du secrétariat soit par téléphone, soit par mail.



La Skali :

Votre demande de réservation de salle est à faire auprès du secrétariat soit par téléphone, soit par mail.



La déchèterie des Pieux

HORAIRES D'OUVERTURE

HIVER (1/10 au 31/03)

Ouverture : LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI et SAMEDI de 9h à 12h et 13h30 à 17h30.

Fermeture : JEUDI, DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS.

ÉTÉ (1/04 au 30/09)

Ouverture : du LUNDI au SAMEDI de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Fermeture : DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

Au sein de votre Maison du Cotentin, les agents France Services vous guideront dans vos démarches pour le compte de 9 partenaires.

Ils vous aideront à :

Créer un compte, trouver un formulaire, imprimer/scanner un document, compléter un dossier.

Exemple de démarches :

- Déclarer mes revenus
- Faire une pré-demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- Demander une aide CAF (allocation logement, RSA,...)
- Demander sa retraite
- Créer votre espace Pôle emploi
- Gérer votre compte Ameli

Vous pouvez également accéder à un poste informatique, imprimante, scanner et être mis en relation avec un partenaire par le visio-accueil.

Maison du Cotentin
 2 bis route de Flamanville
 50340 Les Pieux
 Tél : 02 33 52 30 30
 Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Sur l'ensemble du territoire, les Maisons du Cotentin vous permettent de trouver des réponses pour vos démarches administratives et les questions du quotidien: horaires de bus, collecte des déchets, facture d'Eau...



● Antennes du CLIC
● Permanences de proximité

ERAD
 Espace Ressource Aidants

> L'ERAD vous accueille sur RDV les vendredis matin (RDV possible en dehors de ces horaires)

LES PIEUX
 Maison du Cotentin, 2 bis route de Flamanville
 De 9h à 12h

QUETTEHOU
 Maison du Cotentin, 15 rue du stade
 De 9h à 12h

Et sur RDV en permanences de proximité :
 ☎ **02 33 01 00 00**

BARNEVILLE-CARTERET
 Maison du Cotentin, 15 rue de Becqueret
 Mercredi (4^e du mois) de 9h à 12h

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
 Hôtel de Ville, place de la Mairie
 Vendredi (4^e du mois) de 14h à 17h

CHERBOURG-EN-COTENTIN
 CCAS, 18 rue Paul Talluau
 Mercredi (3^e du mois) de 9h à 12h
 APF France handicap, 59 rue du Val de Saire
 Jeudi (4^e du mois) de 9h à 12h

LA HAGUE
 Maison du Cotentin, 8 rue des Tohagues

MARTINVEST
 Maison du Cotentin
 Z.A. Le Pont
 Lundi (4^e du mois) de 9h à 12h

MONTEBOURG
 Maison du Cotentin, 16 rue du Général Leclerc
 Lundi (4^e du mois) de 14h à 17h

SAINT-PIERRE-ÉGLISE
 Maison du Cotentin, 9 rue de la Boularderie
 Jeudi (4^e du mois) de 14h à 17h

SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
 Maison du Cotentin, 19 avenue Division Leclerc
 Mardi (4^e du mois) de 14h à 17h

VALOGNES
 Maison du Cotentin, 22 rue de Poterie
 Mardi (4^e du mois) de 9h à 12h

Conception graphique : Valérie KEGLEN SARL - valerie-keglen.com




Vous avez plus de 60 ans ?
 Vous êtes en situation de handicap ?
 Vous êtes aidant ?

Le CLIC est un service gratuit d'aide, d'accueil, d'écoute et d'information.

☎ **02 33 01 00 00**
 Du lundi au samedi : 7h à 21h

Centre Local d'Information et de Coordination
CLIC COTENTIN



@skyphotohar

Vous avez plus de 60 ans ?

Vous êtes en situation de handicap ?

Le CLIC

Le CLIC du Cotentin coordonne de nombreuses actions de prévention grâce à un réseau de partenaires concernés par la préservation de votre autonomie : professionnels, bénévoles, élus... Il accueille aussi les aidants à travers son service ERAD.

2 antennes :

LES PIEUX, 2 bis route de Flamanville
 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE, place de l'église

Pour vous aider à rester actif et en bonne santé, le CLIC vous propose, gratuitement et toute l'année, des actions collectives qui vous concernent.

Vous pouvez participer facilement à des :

- **conférences thématiques** : santé, mémoire, sommeil...;
- **ateliers** : marche nordique, yoga du rire, initiation au numérique...;
- **théâtres-débats** : prévention des arnaques, vie intime et affective...

En savoir plus :

CLIC du Cotentin
 Centre Local d'Information et de Coordination
 ☎ 02 33 01 00 00
 ✉ contact@clicducotentin.fr
www.clicducotentin.fr
 f **CLIC du Cotentin**

Les professionnels

Vous êtes un professionnel du médico-social ?

Le CLIC et son service ERAD sont un relais pour

promouvoir vos services. Ils mettent en réseau de nombreuses structures du territoire pour la construction de partenariats. Vous pouvez les contacter à tout moment pour bénéficier de ce centre de ressources.

Vous êtes aidant ?

L'ERAD

Aidants de tous âges, le CLIC s'adresse à vous à travers son service ERAD – Espace Ressource Aidants et Domicile.

Vous accompagnez un proche malade, âgé ou en situation de handicap ?

L'ERAD vous accueille dans un cadre confidentiel pour :

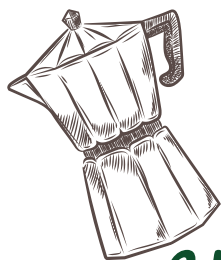
- vous informer : accueil individuel ou réunions thématiques;
- vous accompagner dans vos démarches : aides au maintien à domicile, recherche d'un établissement d'accueil...;
- vous orienter vers les professionnels adéquats;
- vous soutenir : soutien psychosocial individuel et collectif, aide au répit...

Vous êtes particulier employeur ou salarié.e en CESU ?

L'ERAD est labellisé Espace France Emploi Domicile : il vous accompagne dans toutes les démarches relatives au Chèque Emploi Service Universel.



Un P'tit Brin de Causette



*Un réseau de bénévoles pour lutter
contre l'isolement des personnes âgées*

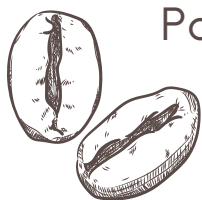
Le réseau de bénévoles « Un P'tit Brin de Causette » propose des visites de convivialité au domicile.

Ces visites reposent sur le respect des personnes, la confidentialité et la régularité des échanges, et sur le lien avec les bénévoles.

Pour vous renseigner ou intégrer le réseau,
contactez le CLIC du Cotentin :

contact@clicducotentin.fr

02 33 01 00 00



Secteur
Action
Gérontologique
du Pays Valognais

Secteur
Action
Gérontologique
Du canton de Montebourg

Secteur
Action
Gérontologique
Du canton de Quettehou



Le pacte civil de solidarité

Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48). Vous pouvez vous présenter, pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie, pour retirer un dossier et pour prendre rendez-vous pour l'enregistrement de votre PACS.

Le certificat d'immatriculation

La démarche s'effectue soit auprès d'un professionnel habilité, soit en ligne sur le site :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

La carte d'identité et le passeport

Désormais, vous pouvez faire votre demande de carte d'identité ou de passeport à la mairie des Pieux. Celle-ci est équipée d'un dispositif de recueil permettant d'établir des pièces d'identité, appelé station biométrique. Ce service ne se limite pas qu'aux habitants des Pieux, les

communes environnantes peuvent en bénéficier. La mairie des Pieux s'ajoute à la liste des mairies du Cotentin où il est possible d'établir une pièce d'identité.

Les personnes souhaitant obtenir ou renouveler une pièce d'identité ou un passeport doivent prendre rendez-vous en ligne via la plateforme Synbird, dont vous trouverez le lien ci-après :

<https://lespieux.fr/2023/11/17/la-mairie-des-pieux-accueille-sa-nouvelle-station-biometrique/>

Les démarches comportent trois étapes :

- 1) la pré-demande en ligne auprès du site de l'ANTS (agence nationale des titres sécurisés),
- 2) prendre rendez-vous en ligne,
- 3) rassembler les documents et se rendre en mairie.

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer la pré-demande en ligne, vous pouvez vous adresser à la Maison des Services Publics des Pieux, 2bis route de Flamanville.

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, CAP...)



Inscriptions à l'école

Les enfants sont à inscrire auprès de la mairie **à partir du mois de mars et avant le 15 juin.**

N'hésitez pas à prendre RDV en contactant le secrétariat.

Pièces à fournir :

- livret de famille
- justificatif de domicile récent
- carnet de vaccination de l'enfant

Inscriptions à la garderie périscolaire

Les dossiers d'inscription sont distribués à la rentrée.

Il est nécessaire de fournir un dossier complet pour que l'inscription soit prise en compte.

Les dossiers et la facturation sont gérés par la mairie.

Pièces à fournir :

- la fiche de renseignements complétée
- une attestation d'assurance
- l'autorisation de prélèvement et un RIB si vous souhaitez le prélèvement



Inscriptions à la restauration scolaire

Les inscriptions sont gérées par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Pôle de proximité des Pieux 31, Route de Flamanville 50340 LES PIEUX.

Responsable : Mme Christelle CAVAILLE - 0233015350 ou 0688849306.

Inscription en ligne via le portail famille :

<https://portail.berger-levrault.fr/comagglodespieux50380/faccueil#>

Fiche d'inscription disponible sur le portail :

<https://lecotentin.fr/sites/agglo/files/2024-06/FICHE%20INSCRIPTION%202024-%202025.pdf>

Inscription à retourner par mail à : restauration scolaire.lespieux@lecotentin.fr

Relais Petite Enfance

Pôle Enfance des Pieux
29 avenue de la Côte des Isles
50340 LES PIEUX



avec le soutien de la CAF



leCotentin.fr

☎ 02 33 52 12 78 / 06 86 98 21 30

✉ rpe.piepx@lecotentin.fr

🕒 Uniquement sur rendez-vous

Relais Petite Enfance

Un lieu d'information et d'accompagnement à destination des familles, des professionnels de la petite enfance et des jeunes enfants



Parents

Être informés sur les différents modes d'accueil du territoire.

Être accompagnés dans vos démarches d'employeur.

Bénéficier d'un soutien, d'une écoute et de conseils dans les questions liées à l'accueil de votre enfant.

Professionnels de l'accueil individuel

(Assistants maternels, gardes à domicile)

Être mis en relation avec les familles.

Obtenir des informations sur votre statut, vos conditions de travail, vos droits à la formation.

Avoir la possibilité d'être accompagnés dans la relation à votre employeur.

Rencontrer et échanger avec d'autres professionnels (animations, échanges de pratiques, conférences...).

Participer à des temps collectifs avec les enfants que vous accueillez.

Enfants

(Accueillis par un professionnel de l'accueil individuel)

Profiter d'un nouvel espace de jeux, aménagé et adapté.

Participer à des ateliers d'éveil diversifiés en présence d'autres enfants.

Bénéficier d'un accueil privilégié au sein des structures et lieux partenaires présents sur le territoire.

Professionnels en devenir

Être informés sur les conditions d'accès aux différents métiers de la petite enfance.

Obtenir des renseignements sur la profession d'assistant maternel, l'agrément, les conditions d'exercice et d'emploi.

**Principales recettes de
FONCTIONNEMENT**

Fiscalité locale - 184 139 €

Reprise des compétences CAC - 279 726 €

Dotations de l'État - 65 392 €

Revenu des immeubles - 44 425 €

**Principales dépenses de
FONCTIONNEMENT**

Charges de personnel - 203 669 €

Charges de gestion courante - 173 627 €

Intérêts des emprunts - 9 595 €

**Principales recettes
d'INVESTISSEMENT**

FCTVA - 28 483 €

Fonds de concours CAC

Aménagement salle de classe : 25 081 €

Aménagement cimetière : 20 573 €

**Principales dépenses
d'INVESTISSEMENT**

Emprunts - 61 029 €

Défense incendie - 19 410 €

Aménagement cimetière - 121 946 €

Aménagement salle de classe - 91 586 €

Aménagement cour école + parking - 86 675 €

Réfection routes - 57 689 €

Frais d'études projets - 54 090 €

SOYONS REDOUTABLES AVEC NOS DÉCHETS !

TRIER PLUS POUR ENFOUIR MOINS

Grâce à vous et à votre implication dans le tri de vos déchets, depuis 2021, le Cotentin a réduit de 26% la quantité de déchets enfouis !

Poursuivons notre action et soyons redoutables avec nos déchets !

100% DES EMBALLAGES VIDES, NON LAVÉS ET NON IMBRIQUÉS



BAC JAUNE

Papier, carton, boîtes et aérosols en métal, bouteilles en plastique, tous les sacs et sachets, tous les pots et tubes, toutes les barquettes et tous les petits emballages métalliques (capsules et muselet de cidre et Champagne, capsule de café, papier de portion fromagère...)



BAC GRIS

Déchets d'hygiène, déchets d'entretien ménager, petits objets cassés et restes alimentaires qui ne peuvent être compostés



CONTENEUR À VERRE

Tous les pots, bouteilles et bocaux en verre, sans les couvercles

Grâce aux colonnes supplémentaires installées en 2022, le Cotentin dispose de près de 1000 colonnes pour vous simplifier le geste de tri. Dans le Cotentin, le tri du verre est solidaire ! Pour chaque tonne collectée, 1€ est reversé à l'association Coeur et Cancer.



BORNE DE COLLECTE À TEXTILE

Tous textiles (habillement, linge de maison, chaussures (lées par paires) usagés, quel que soit leur état, propres et secs, dans des sacs fermés. Ne pas déposer d'articles humides ou souillés.

20 000 COMPOSTEURS GRATUITEMENT DISTRIBUÉS



COMPOSTEUR

Matières humides/azotées (épluchures, thé, café et filtre, pain) et **matières sèches/carbonées** (petits cartons et papiers sans encres, petits branchages et brindilles, fleurs et plantes, restes de repas (sauf viande et poisson), coquilles d'œufs préalablement concassées)

VOUS N'AVEZ PAS DE COMPOSTEUR ?

Avec le Cotentin, bénéficiez gratuitement d'un composteur. Rendez-vous sur lecotentin.fr ou sur l'application **Mes déchets** - Le Cotentin pour le commander.

OÙ COMPOSTER ?

Le Cotentin propose 3 solutions de compostage :
Le compostage individuel : Un composteur est fourni par l'agglomération et ne nécessite qu'1m² d'herbe au sol chez soi.
Le compostage partagé : Compostez vos déchets grâce à des composteurs partagés proches de votre logement.
Le compostage en déchèterie : Déposez vos déchets alimentaires dans les abri-bacs dédiés disponibles dans toutes les déchèteries du Cotentin.

Déchets alimentaires Un composteur gratuit pour votre jardin

Saviez-vous qu'un tiers du contenu de votre poubelle est d'origine organique ? En compostant, vous pouvez réduire d'environ 30% le volume de vos déchets ménagers.

Depuis 2022, l'agglomération du Cotentin fournit gratuitement un composteur à tous les foyers qui le souhaitent. En compostant vos restes de cuisine et de jardin, vous transformez vos résidus en un engrais naturel, bénéfique pour vos plantes et vos espaces verts.

COMPOSTER, C'EST FACILE, RAPIDE ET UTILE !

À chaque remise de composteur, un ambassadeur du tri sera là pour répondre à vos questions et vous remettre un guide du compostage. N'attendez plus et remplissez le formulaire en ligne dès maintenant sur lecotentin.fr



Ou via l'application **Mes déchets - le Cotentin.**

Les déchets alimentaires en déchèterie

Pour ceux qui n'ont pas de jardin ou de composteurs partagés au pied de leur immeuble, l'Agglomération du Cotentin propose une collecte des déchets alimentaires dans des abri-bacs installés en déchèterie.

L'expérimentation menée depuis l'année dernière dans 7 déchèteries du territoire s'est révélee concluante, et le dispositif sera étendu à partir du 1er décembre 2025 à l'ensemble des 15 déchèteries. Cette solution permet de déposer des déchets qui ne peuvent pas être compostés à domicile, comme les restes à base de viande, poissons, os, coquilles et crustacés. Les autres déchets compostables (épluchures de fruits et légumes, pains rassis, plantes fanées...) sont également acceptés.

La collecte est assurée par la coopérative *Les Petits Composteurs*, avec des bacs remplacés régulièrement pour garantir la propreté. Les déchets sont ensuite broyés localement pour devenir un compost riche en nutriments, utilisé par les maraîchers et jardiniers du Cotentin. Un geste simple pour réduire vos déchets et valoriser vos restes alimentaires !

DÉCHETS NON ACCEPTÉS : mégots, littrés et déjections animales, couches et protections hygiéniques, sacs plastiques, ordures ménagères et emballages, cadavre d'animaux...

LES DÉCHÈTERIES

Tous les autres déchets (déchets dangereux, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets d'ameublement...)

HORAIRE D'OUVERTURE
 HIVER 01/10 > 31/03
 9h - 19h et 13h30 - 17h30
 ÉTÉ 01/04 > 30/09
 9h - 12h et 13h30 - 18h30
 Fermeture dimanche et jours fériés

	LU	MA	ME	JE	VE	SA
HÉAUVILLE - Herpère Les Landées	✓	✓	✓	✓	✓	✗
TOUTE L'ANNÉE	✓	✓	✓	✓	✓	✓
LES PIEUX - Zone Industrielle Les Costils	✓	✓	✓	✗	✓	✓
HIVER	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
LES MOITIERS D'ALLONNE - Le Bosquet	✓	✓	✗	✓	✓	✓
HIVER	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓



Saviez-vous que l'élagage est une étape clé dans le déploiement de la fibre optique ? Notamment dans le cadre d'un cheminement aérien, que ce soit pour le fil téléphonique existant ou pour le passage du câble de fibre optique.

La végétation environnante peut gêner ou rendre impossible le passage du câble de fibre optique. Les branchages ou les chutes de branches peuvent également entraîner un dysfonctionnement ou une coupure du réseau. Un entretien régulier ainsi qu'une surveillance sont nécessaires. La réglementation le prévoit dans le Code des Postes et des Communications Électroniques.

Si cette réglementation n'est pas respectée, le déploiement de la fibre optique peut être repoussé et les services de télécommunication interrompus.

Vous l'aurez compris, l'entretien des arbres et la coupe régulière des branches aident à préserver les réseaux aériens. Mais alors à qui appartient cette responsabilité ?

Ce que dit la loi :

Code des Postes et des Communications Électroniques - Article L51.1

Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public, afin de permettre le déploiement de réseaux et de prévenir l'endommagement des équipements du réseau et l'interruption du service.

La charge du propriétaire

Le propriétaire riverain des infrastructures téléphoniques est responsable de l'entretien de ses plantations et de l'élagage des arbres et haies situés sur sa parcelle. Dans le cas où le propriétaire manquerait à cette obligation, notamment après avoir été sollicité par l'opérateur, le maire peut procéder à une mise en demeure. Cette démarche est exceptionnelle mais peut s'avérer utile dans le cas de refus persistant du propriétaire.

La mise en demeure en cas de défaut d'élagage

Dans l'hypothèse où le propriétaire du terrain serait négligent, l'opérateur du réseau d'initiative publique (RIP) peut saisir le maire, qui peut mettre en place une procédure de mise en demeure. En application de l'article L2212-2-2 du CGCT,

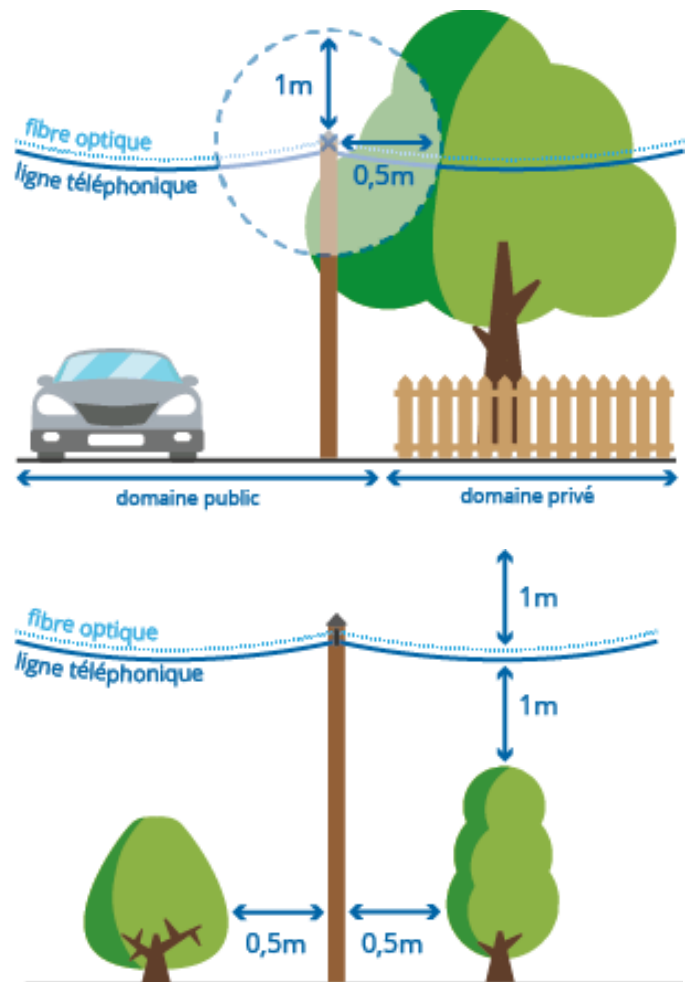
le propriétaire dispose de 30 jours pour élaguer, à compter de la date de réception de la mise en demeure. En l'absence d'intervention passé ce délai, la commune peut autoriser l'opérateur du RIP à procéder à l'élagage aux frais du propriétaire.

Les recommandations

Outre la prévention de l'endommagement des équipements des réseaux, les vertus d'un élagage régulier sont nombreuses : il favorise une bonne santé des arbres, il préserve leur qualité et leur beauté, il limite le ramassage des feuilles et prévient la chute des branches.

Chaque plantation doit respecter un dégagement de 1 m de hauteur et de 50 cm de largeur autour du câble. Pour ce faire, le propriétaire peut se charger lui-même de l'élagage ou faire appel à une société spécialisée de son choix (recommandé lorsqu'il y a présence de câbles électriques). Il est aussi possible de contractualiser directement avec Losange. Le propriétaire devra ensuite veiller à l'entretien régulier de la végétation afin d'éviter l'endommagement des lignes. Ces dispositions peuvent être plus contraignantes selon les règlements locaux d'urbanisme.

Alors, pensez à élaguer pour faciliter l'arrivée de la fibre optique !



Aménagement d'une nouvelle cour d'école

Afin d'améliorer l'environnement éducatif, l'ancienne cour et l'espace libéré par le démontage des anciens locaux de la maternelle ont été réaménagés. Les élèves bénéficient d'une nouvelle cour agréable avec de la verdure et un terrain de jeu. Les enfants peuvent aussi s'amuser dans des huttes en bois tressé. Par beau temps, un amphithéâtre de plein air permet de faire la classe à l'extérieur.



Nouvelle salle de classe pour les CM1-CM2 en dessous des locaux de la maternelle

Travaux du cimetière

De nouveaux portails et un portillon ont été installés aux accès au cimetière et au presbytère.



Dans l'agrandissement du cimetière, 40 caveaux enterrés viennent s'ajouter aux 40 cases de colombarium.

*Une nouvelle croix sur la nef de l'église*

La croix détruite par la tempête Ciaran en novembre 2023 a été remplacée.



Sauvez-vous identifier sur la carte les lieux des travaux de voirie réalisés en 2025 ?

1



2



3



4



5



1- Enrobé impasse du Conteville

Lettre sur la carte

2- Stationnement près de l'école

Lettre sur la carte

3- Enrobé route du hameau Bourget

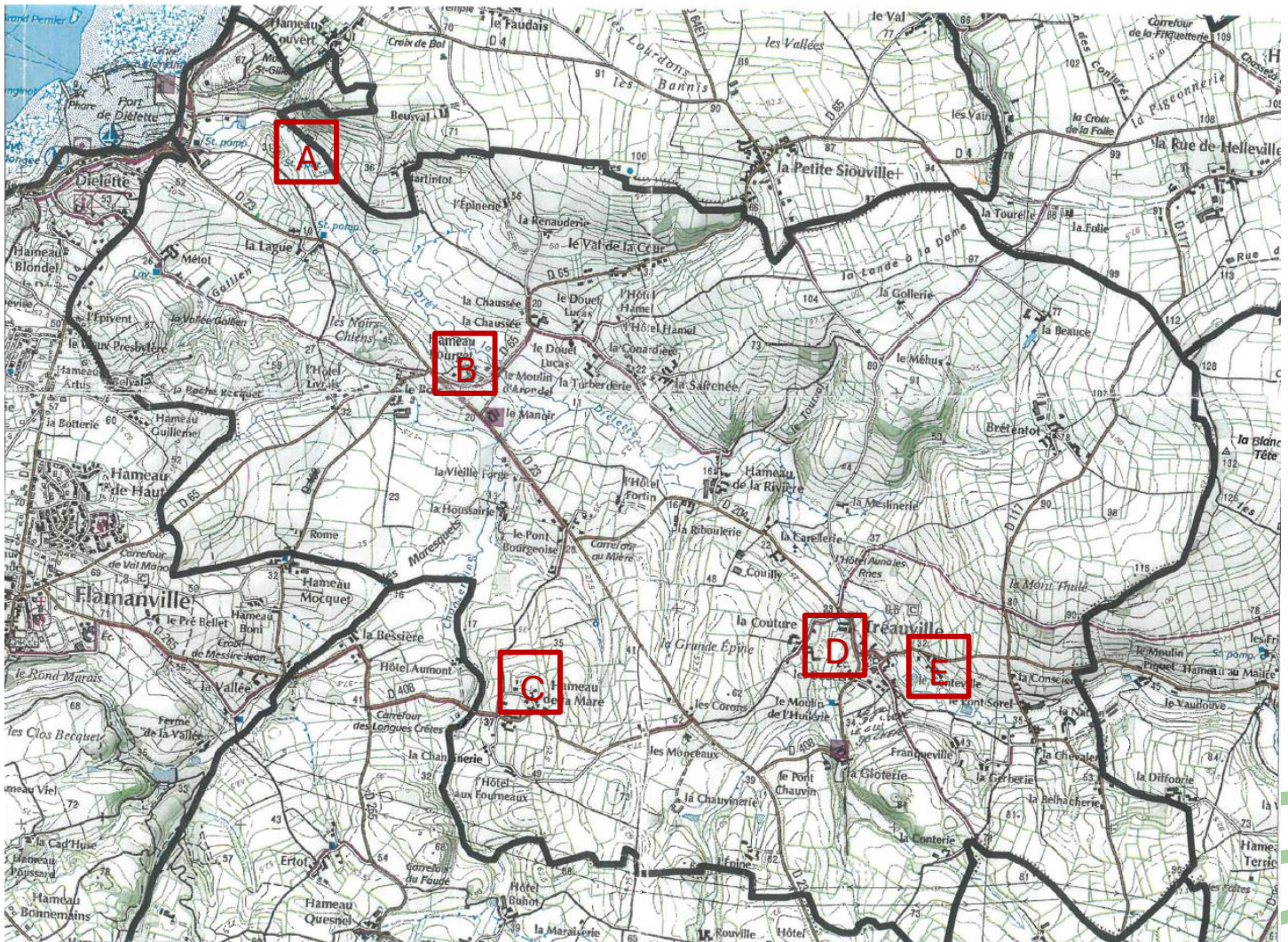
Lettre sur la carte

4- Renforcement en enrobé route du Beuzembec

Lettre sur la carte

5- Enrobé impasse des Ruettes

Lettre sur la carte



Réponses : 1-E 2-D 3-B 4-A 5-C



PORT DIELETTE

©Gilles Leparquier

Une bonne année pour la **plaisance**, dans la continuité de 2024 :

Annuels à flots

338,5 bateaux en moyenne sur l'année (2024 = 340),
348 au plus fort (2024=349)

Annuels à terre

37 bateaux (2024 =36)

Forfaits saisonniers

17 bateaux (2024=10)

Visiteurs

770 bateaux - **2729** nuitées
42% de Français et **46%** de Britanniques
(2024 = 800 bateaux – 2499 nuitées)



Des places à l'année sont encore disponibles dans les catégories inférieures à 12m. !

Le **ponton pêche** professionnelle a accueilli **5 navires à l'année** et **4 navires en visite** pour un total de **15** nuitées.

13 726 passagers ont transité par la **Gare Maritime** de Diélette à destination des Iles Anglo-Normandes (2024 = 10 314).

Comme tous les ans, des évènements qui ont rassemblé :



Etape du Tour des Ports de la Manche à la voile du 08 au 09 juillet 2025

Avec 98 bateaux inscrits et 464 équipiers, l'édition 2025 a affiché complet. Le concert, ouvert au public, a été un succès

La Fête de la Mer

les 02 et 03 août 2025

Avec un programme riche en animations, l'évènement a attiré un public nombreux



Le marché estival tous les dimanches matin de juin à fin août.

Relancé par la Mairie de Tréauville en 2024, le marché s'est encore étoffé en 2025 avec la présence de plus d'une trentaine d'exposants

CONTACT ET HORAIRES 2026 DU BUREAU DU PORT

Bureau du Port Diélette 02 33 53 68 78 portdielette@lecotentin.fr							
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim et Fériés
Nov. à Février	8h00 - 12h00 / 13h30 – 17h00					FERMÉ	
Mars, Avril et Octobre	8h00 - 12h00 / 13h30 – 17h00					8h00 - 12h00 13h30 – 17h00	FERMÉ
Mai, Juin, Sept.	8h00 - 12h00 / 13h30 – 17h00						
Juil. et Août	8h00 - 12h00 / 13h30 – 19h00						
Fermetures annuelles les 1 ^{er} janvier et 25 décembre							

PORT DIELETTE
VOUS INFORME



2025
04
02
ETA

NOUVELLE CONDITION D'ENTREE AU ROYAUME-UNI

Depuis le 2 avril 2025,
une **AUTORISATION DE VOYAGE ELECTRONIQUE**
(ETA - Electronic Travel Authorization) est **OBLIGATOIRE**
pour se rendre au **ROYAUME-UNI**.

La demande est à faire sur le site du gouvernement britannique :
<https://www.gov.uk/guidance/apply-for-an-electronic-travel-authorisation-eta>

ou en téléchargeant l'appli sur smartphone : UK ETA 

A noter :

- **les Iles Anglo-Normandes seront concernées à partir de mai 2026, le passeport sera systématiquement exigé.**
- coût de £10 par ETA, £16 à partir du 9 avril 2025
- valable 2 ans pour des séjours d'une durée maximale de 6 mois
- délai de 3 jours ouvrables pour recevoir l'ETA après avoir effectué la demande (délai supplémentaire possible dans certains cas)

Bureau du Port - +33 (0)2 33 53 68 78 - VHF 9
portdielette@lecotentin.fr

Une famille tréauvillaise championne de pétanque

Thierry, Fabienne et Maurane Lerouillois, licenciés au club de pétanque « La Boule Flamanvillaise », ont inscrit haut leur nom sur les palmarès des compétitions en 2025.

Maurane est vice-championne de la Manche en tête à tête, titre qu'elle a obtenu lors des championnats départementaux à Agneaux en mai.

Fabienne, Maurane et leur amie Hélène Margaine sont championnes de la Manche en triplète féminine. Qualifiées pour les championnats de France à Pontorson en juin, elles sont sorties de leur poule avant de s'incliner en 1/32^e de finale.

Thierry, quant à lui, a obtenu le titre de champion de la Manche en tête à tête chez les vétérans.

Toujours le sourire, toujours la passion, jusqu'à la victoire. Félicitations à vous quatre !



Fabienne, Hélène et Maurane, championnes de la Manche en triplète féminine.



Sur le terrain aux championnats de France à Pontorson.



Fabienne avec sa fille Maurane, vice-championne de la Manche.



Thierry avec la coupe de champion de la Manche.

L'objectif de l'année 2025 était pour Marin de maintenir son haut niveau en kayak mais aussi de franchir une étape importante de ses études ; pari réussi :

Marin a gagné les championnats de France de 5 000 m et il est sorti vainqueur des sélections équipe de France de **Course en ligne U23**. Il a préféré ne pas participer aux compétitions internationales dans cette discipline pour se concentrer sur ses examens et s'entraîner pour la saison suivante. Cet été, il a suivi un entraînement intensif d'un mois et demi en Afrique du sud.



Fin 2025, Marin participe aux **championnats du monde d'Océan Racing** à Durban et remporte la **3ème place U23**. C'est une course d'endurance pouvant aller de 20 km à 35 km, lors de laquelle le meilleur surfeur et pagayeur s'impose. Elle se déroule en mer avec la plupart du temps le vent et les vagues à maîtriser.

Marin est aujourd'hui étudiant en 3ème année à l'INSA de Rennes . Il s'entraîne au Pôle France de Cesson Sévigné et évolue avec les meilleurs français U23. Il a suivi en janvier un nouveau stage de 15 jours à Durban.

Pour 2026, Marin Lanée vise une place dans les dix premiers en course en ligne aux championnats d'Europe et du Monde.

Son ambition serait de participer, dans les deux années à venir, à des coupes du monde senior dans le but de préparer les Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028.

En parallèle dans les épreuves d'Océan Racing, il aimerait confirmer son niveau avec un podium aux championnats du Monde d'Alicante.

Nous lui souhaitons tous une belle année sportive, académique et plein de belles choses encore...



Le beau parcours de Louis Laurent au service de la commune

Louis Laurent, ancien maire de Tréauville, nous a quittés le 15 septembre 2025, à l'âge de 91 ans. Il était né le 2 novembre 1933 à Bricquebosq. Il épousa Marie-Françoise Toulorge née à Helleville. De cette union sont issus deux enfants, Eric et Dominique, cinq petits-enfants et un arrière-petit-fils prénommé Louis comme son arrière-grand-père. Avant de prendre sa retraite, il était exploitant agricole au hameau de Brétantot. Ses petits-enfants l'appelaient affectueusement « Papi entre terre et mer », inspirés par son métier et ses loisirs : la chasse et la pêche en mer.

Élu au conseil municipal de 1965 à 2001, ses trois mandats de conseiller municipal, deux d'adjoint et un de maire ont fait de Louis Laurent un acteur reconnu au sein de la commune. Il pouvait être fier d'avoir servi son village et ses habitants pendant 36 ans. Alors qu'il était premier adjoint, il fut élu maire par le conseil municipal en août 1995, à la suite du décès brutal d'Henri Lerouillois qui venait d'être réélu après les élections municipales de juin 1995.

Pendant son mandat de maire, Louis Laurent s'attacha à améliorer et valoriser le patrimoine communal. La mairie entièrement modernisée et rénovée à l'initiative de son prédécesseur a été inaugurée le 23 mars 1996 avec le bel aspect que nous lui connaissons actuellement. À l'intérieur, l'ancienne pièce unique et vétuste a été remplacée par un ensemble fonctionnel avec un bureau d'accueil, le bureau du maire et une grande salle pour les réunions du conseil et les cérémonies de mariage.

L'église a aussi fait l'objet d'importants travaux avec une restauration de la toiture et la réfection des joints du clocher. À l'intérieur, les travaux réalisés par des artisans du Cotentin concernaient les piliers du transept, les plâtres de la nef, les peintures, l'électricité, les menuiseries et le mobilier. Les vitraux furent démontés pour un nettoyage par une entreprise spécialisée. La fonderie Cornille Havard de Villedieu-les-Poêles changea les mécanismes des cloches.

Fervent partisan de la création du port de Diélette dont l'emprise est située en partie sur le territoire de Tréauville, Louis Laurent fit le déplacement au Salon Nautique de Paris, début décembre 1997, pour participer sur le stand de la Manche à la promotion du nouveau port ouvert depuis 6 mois. L'inauguration officielle se déroula à la pentecôte 1998.



Vœux de Louis Laurent en 2001.

L'étude d'aménagement foncier communal, financée par le conseil général, a débuté en 1999. Une commission désignée pour le remembrement a été mise en place. L'objectif de l'opération étant de faire une nouvelle distribution des parcelles de terre agricole morcelées pour en faciliter l'exploitation par des échanges, agrandissements ou regroupements. L'essentiel du dossier et du chantier d'aménagement du foncier a ensuite été porté par André Sorel, son successeur.

La menace de fermeture d'une des trois classes de l'école, envisagée par l'inspection académique pour la rentrée de septembre 2000, fut un sujet difficile du mandat de Louis Laurent. Les parents d'élèves et beaucoup de Tréauvillais se sont fortement mobilisés pour préserver leur école. Fort de cet appui, Louis Laurent a défendu avec détermination le maintien de l'école avec ses trois classes « l'âme et le cœur de notre commune rurale » jusqu'à obtenir gain de cause.

La construction de l'atelier municipal, achevée en mars 2001, fut le dernier chantier de son mandat. La création d'un lotissement était en projet.

Après cette longue période au service la commune, Louis Laurent n'a pas cessé de s'impliquer dans la vie communale au sein des associations. Il était toujours présent aux différents événements et apportait son concours. Son départ laisse un grand vide.

Avec tous ceux qui ont connu Louis Laurent, Jacques Viger et son conseil municipal partagent la peine de son épouse et sa famille. Merci Louis d'avoir été ce que vous avez été.



Les corsaires et le Renard

Par cet article, nous allons tenter de répondre à quelques questions que vous pourriez vous poser sur les corsaires qui reposent dans le cimetière de Tréauville, leur navire Le Renard et son armateur Robert Surcouf.

Qui étaient ces corsaires inhumés dans le cimetière de Tréauville ?

Dans le cimetière de Tréauville, quatre corsaires ont été inhumés. Ces marins débarqués au port de Diélette y sont décédés des suites de leurs blessures lors du combat naval victorieux du navire français Le Renard, appartenant au célèbre corsaire malouin Robert Surcouf, contre la goélette anglaise L'Alphéa le 10 septembre 1813. Le capitaine Emmanuel Leroux - Desrochettes, 25 ans, né à Saint-Malo, le lieutenant Louis Duval-Ramerie, 33 ans, né à Ernée en Mayenne, le matelot Mathieu Bragaja, né à Trieste en Italie, et le mousse Thomas Pelletier, 15 ans, né à Saint-Malo, reposent dans le cimetière communal.



Equipage du Renard derrière la tombe des corsaires lors du bicentenaire du combat naval en 2013.

Quelle est la distinction entre pirates et corsaires ?

On parle souvent de **pirates** et de **corsaires**, sans trop savoir ce qui les distingue. La différence principale entre les deux réside dans le fait que les pirates étaient des hors-la-loi agissant de manière indépendante, tandis que les corsaires agissaient avec l'autorisation de leur gouvernement pour prendre les navires de pays ennemis.

Les **pirates** ou forbans étaient tout simplement des **hors-la-loi** qui attaquaient des navires sans distinction de nationalité ou de cargaison. Ils naviguaient et pillaient les bateaux pour leur compte personnel. Les pirates, pratiquaient le banditisme. Ils ne faisaient pas de prisonniers. Leurs adversaires étaient supprimés ou abandonnés en mer. Les pirates arrêtés par les autorités étaient condamnés à la pendaison.

Les **corsaires** étaient des civils mandatés par « lettre de course » ou « lettre de marque » délivrée par le gouvernement de leur pays qui, en temps de guerre uniquement, combattaient pour faire des prises de navires et leurs cargaisons. Les corsaires exerçaient une **activité légale**. Ils faisaient la guerre selon les mêmes lois que les marins d'État, c'est-à-dire ceux de la Marine royale, nationale puis impériale, mais dans un but commercial et non militaire. Ils respectaient les vies et les biens personnels. Leurs adversaires étaient faits prisonniers.

La guerre de course a souvent été utilisée par un belligérant pour pallier l'insuffisance de ses moyens à l'encontre d'un ennemi disposant de la suprématie navale. C'était le cas de la France au début du 19^e siècle dont la flotte avait été décimée par les Anglais lors de la bataille navale de Trafalgar en 1805. Ce système était très avantageux pour l'État : le poids financier de l'armement corsaire était à la charge de l'armateur et l'État touchait une part dans la revente des prises opérées par les corsaires. De plus, c'était à l'armateur de payer la rançon des marins corsaires prisonniers. Prisonniers qui étaient souvent finalement échangés entre nations rivales. En résumé, l'État ne payait rien et pouvait gagner. Dans le cas de Saint-Malo, les armateurs de la ville acceptaient les risques de la course dans l'espoir, en général récompensé, de retirer un bénéfice commercial de leur part des prises.



*Robert Surcouf
(1773-1827),
capitaine corsaire et
armateur malouin.*

Que sait-on de l'histoire du navire corsaire Le Renard ?

Dans les derniers mois de l'année 1812, Robert Surcouf, désireux de continuer la lutte contre les Anglais, avait fait construire à Saint-Malo un bâtiment destiné à la course. C'était un cotre de 70 tonneaux, armé de dix caronades de huit et de quatre canons de quatre qu'il nomma Le Renard.

Dûment autorisé à faire la course, par une lettre de marque signée à Paris en date du 22 février 1813. Le Renard avait déjà réalisé deux navigations quand il quitta l'île de Batz en Bretagne au soir du 8 septembre 1813 avec un équipage de 49 hommes.

Après avoir traversé la Manche pendant la nuit, il se trouvait non loin des côtes anglaises dans la matinée du 9 septembre, à quatre lieues environ au Sud-Ouest de Start Point. Vers cinq heures du soir, il fut pris en chasse par la goélette de guerre anglaise L'Alphéa, dont il s'était approché pour la reconnaître. Le Renard avait affaire à forte partie. L'Alphéa, commandée par le lieutenant William Jones, était une belle goélette armée de 16 canons de douze et de 16 pierriers, avec un équipage de 80 hommes d'élite.

La distance entre les deux navires s'amenuisant, l'ennemi engagea le feu vers 1h du matin ce 10 septembre 1813. Ce combat naval nocturne fut très inégal, L'Alphéa disposant d'une puissance de feu et d'un nombre de marins largement supérieurs. Mais Le Renard rendit coup pour coup et tenta même deux abordages.

Le combat faisait rage depuis deux heures et demie, quand deux coups de canon partirent en même temps du Renard et atteignirent les flancs de la goélette. Immédiatement, une flamme vive apparue, s'élevant des panneaux du navire anglais au milieu d'une effroyable détonation. Les boulets français avaient atteint la réserve de poudre ; L'Alphéa sauta et s'abîma dans les flots. Pas un seul des 80 marins ne survécut. Des hommes qui formaient l'équipage du Renard, 13 seulement étaient en état de manœuvrer, 31 étaient blessés, 5 avaient été tués.



Le Renard, cotre à hunier.



Entrée du Renard dans le port de Diélette lors du bicentenaire du combat naval en 2013.

Dès l'aube, les corsaires valides réalisèrent des réparations de fortune. Le capitaine grièvement blessé avec le bras droit arraché, décida de faire route vers le port de Cherbourg où l'équipage pourrait recevoir les secours dont il avait besoin. Le Renard fut dérouté en raison de la marée vers le port de Diélette où les habitants et la châtelaine de Flamanville offrirent généreusement leurs services. Les blessés les plus graves furent pris en charge chez l'aubergiste David Buhot. Le capitaine Leroux-Desrochettes dont l'état de la blessure s'était aggravé, le lieutenant Duval-Ramerie, une jambe coupée, le matelot Bragaja blessé par balles et le mousse Pelletier, le bras gauche arraché, ne survécurent pas à leurs blessures et furent enterrés à Tréauville, commune dont dépendait Diélette à l'époque.

Une pierre tombale fut posée par le fils du lieutenant Duval-Ramerie en 1852. Après de nombreuses années d'abandon la tombe fut restaurée par le Souvenir Français en 1932.

Revenu à Saint-Malo, les dommages subis par le navire nécessiteront sa reconstruction. Il put reprendre du service en janvier 1814, mais quelques mois plus tard avec l'abdication de l'empereur Napoléon I^{er}, les officiers du navire décidèrent alors de mettre fin aux expéditions. Le combat du Renard et de L'Alphéa fut l'ultime exploit corsaire de l'époque napoléonienne.

Le Renard a fait l'objet d'une reconstitution. Elle mesure trente mètres de long pour une voilure maximum de 464 m² au portant. Depuis son lancement en 1991, le bateau dont le port d'attache est Saint-Malo accueille régulièrement des passagers à bord. Il participe aussi à des manifestations nautiques internationales prestigieuses comme l'Armada de Rouen. En juillet 2013, à l'occasion du bicentenaire du combat naval, Le Renard était présent à Diélette avec d'autres vieux gréements.

Que retenir de la cérémonie du souvenir des corsaires du Renard du 7 septembre 2025 ?

Chaque année depuis 1984, généralement le premier dimanche de septembre, une cérémonie du souvenir de ces corsaires du Renard est organisée par la commune de Tréauville avec la participation du Souvenir Français et des Associations d'anciens combattants du canton des Pieux.

Pour commémorer cet événement historique qui s'est déroulé il y a maintenant 212 ans, près de 110 personnes étaient présentes. Parmi les personnalités ayant répondu favorablement à l'invitation de Jacques Viger, maire de Tréauville, citons Christèle Castelein, présidente de l'Agglomération du Cotentin et Pierre-Yves Surcouf, descendant de la famille de Robert Surcouf, accompagné d'autres membres de l'Association cote corsaire Le Renard. Cette association a pour objectif de faire revivre et naviguer la réplique du Renard.

A l'issue d'une messe du souvenir, un cortège précédé de 20 porte-drapeaux des Anciens Combattants du canton et du Souvenir Français s'est dirigé vers la tombe des corsaires située dans la partie Nord-Est du cimetière. Robert Barthonnat, président du Souvenir Français d'Octeville a prononcé un discours pour honorer la mémoire de ces valeureux marins. Dans une ambiance recueillie, le Souvenir Français, les Anciens Combattants, la municipalité de Tréauville et l'Association cote corsaire Le Renard ont ensuite déposé des gerbes de fleurs sur la sépulture.



Cérémonie sur la tombe des corsaires avec discours de Robert Barthonnat et dépôt de gerbes.

Un cortège s'est ensuite formé pour remonter sur la place du Général Jouan et poursuivre la cérémonie ponctuée de chants de marins interprétés par la chorale Arc-en-Ciel très applaudie par l'assistance. Christophe Tougeron, président de l'Amicale des anciens combattants de Tréauville, a lu un extrait du rapport de mer du capitaine Leroux-Desrochettes décrivant la fin héroïque du combat naval. Pierre-Yves Surcouf, descendant de Noël-Nicolas, le plus jeune frère de Robert Surcouf, a ensuite pris la parole pour évoquer son arrière-arrière-arrière-arrière-grand-oncle et le navire Le Renard. Il a parlé des racines normandes des Surcouf et du lien qui les unit à notre terroir du Cotentin. En effet, Marin Surcouf, ancêtre du célèbre corsaire, a fondé la souche malouine de la famille Surcouf lorsqu'il a débarqué à Saint-Malo en provenance de Carteret en 1645. Marin Surcouf était né en 1609 à Sortosville-en-Beaumont, commune où son patronyme est encore porté de nos jours. En reconnaissance de la famille Surcouf aux Tréauvillais d'avoir accueilli et pris soin des blessés du Renard, Pierre-Yves Surcouf a remis à Jacques Viger une roue généalogique de la descendance de Robert Surcouf. De la même manière, pour remercier la commune de Tréauville qui perpétue cette manifestation depuis plus de 40 ans, l'Association cote corsaire Le Renard a offert la barre en bois du navire qui a été récemment remplacée. La remise de ces cadeaux a été vivement appréciée par le maire et les Tréauvillais présents.

Après les remerciements de Jacques Viger à tous ceux qui ont participé et contribué à son organisation, cette belle cérémonie s'est achevée en chantant *Santiano* d'Hugues Aufray.



Évocation de l'histoire du Renard.



L'assistance à la cérémonie place du général Jouan.



Chants de marins par la chorale Arc-en-Ciel.



Prise de parole de Pierre-Yves Surcouf.



Roue généalogique de Robert Surcouf. Chaque anneau concentrique porte les noms d'une des sept générations de descendants.



Remise de la barre du Renard par Denis Glaçon, secrétaire de l'association propriétaire du Renard.

Quels étaient les chants de marins interprétés par la chorale ?

La chorale Arc-en-Ciel a interprété trois chants de marins : *Le Renard le grand coureur*, *Surcouf* et *Santiano*. *Le Renard le grand coureur* est une adaptation par Claude Lagalle, membre de la chorale, du chant traditionnel français *Le grand coureur*. *Surcouf* est la chanson du film *Surcouf le tigre des mers* sorti en 1966. *Santiano* est l'adaptation française d'un chant de marins irlandais.

Le Renard le grand coureur

Le Renard le grand coureur
Est un navire de malheur
Quand il se met en croisière
Pour aller chasser l'Anglais
Le vent, la mer et la guerre
Tournent contre le Français

Refrain : Allons-les gars, gai, gai Allons les gars, gaiement (x2)

Il est parti de Saint-Malo
Avec belle mer et bon vent
Il cinglait bâbord amure
Navigant comme un poisson
Il rencontre l'Alphéa
V'là le corsaire au combat

Refrain : Allons les gars...(X2)

C'était un Anglais vraiment
À double rangées de dents
Un marchand de mort subite
Mais le Français n'a pas peur
Au lieu de brasser en fuite
Nous le rangeons à l'honneur

Refrain : Allons les gars...(X2)

Les boulets pleuvent sur nous
Nous lui rendons coup pour coup
Tandis que la barbe en fume
À nos braves matelots
Dans un grand éclat de poudre
Elle disparaît dans les flots

Refrain : Allons-les gars...(X2)

Il nous fallut remâter
Pour rejoindre Port Diélette
De leurs affreuses blessures
Le capitaine, le lieutenant
Le mousse et un matelot
Dirent adieu à Saint-Malo

Refrain : Allons-les gars...(X2)

Si leurs souvenirs demeurent
Avec Surcouf dans nos cœurs
Ayez donc belles manières
Et payez-nous largement
Du vin, du rack, de la bière
Et nous serons tous contents

Refrain : Allons-les gars...(X2)

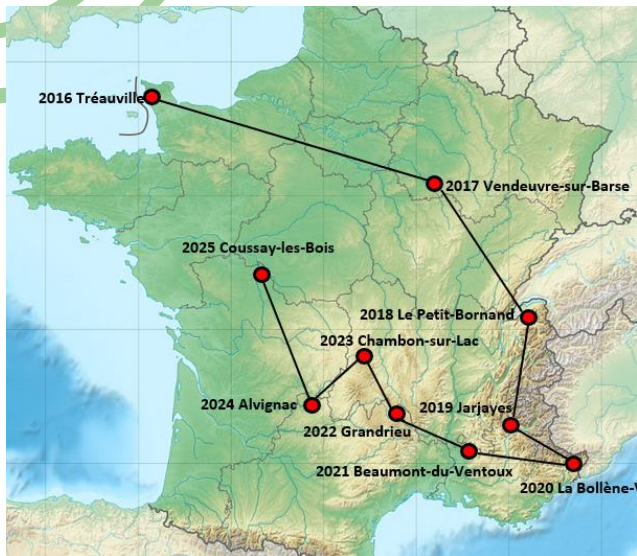
Le saviez-vous ?

Le capitaine corsaire **William-Alexander Black**, francisé en **Alexandre Black**, né à Providence (Rhode Island, États-Unis) en 1768 et mort à Cherbourg en 1836, a fondé en 1803, quai de Caligny, un café-restaurant qui a traversé les siècles : le **Café de Paris**. C'est probablement le plus ancien établissement encore actif de Cherbourg.



Le capitaine corsaire **François-Médard Racine**, né à Notre-Dame-d'Allonne en 1774 et mort en mer en 1817, a fait construire pour abriter son navire, une jetée qui deviendra plus tard le **Port Racine, plus petit port de France**, sur la commune de Saint-Germain-des-Vaux.

26 *Le vélo à Coussay-les-Bois dans la Vienne*



Pour sa dixième installation sur le parcours du tour de France, Coussay-les-Bois, dans le département de la Vienne, a accueilli le grand vélo. Avec ses 6 mètres de hauteur et ses 400 kg, il trônait fièrement à la sortie du village au bord de la départementale 725.

Après avoir chargé les différentes pièces de l'assemblage dans une remorque attelée à un camion, des Tréauvillais ont réalisé le transfert d'Alvignac à Coussay-les-Bois. À l'issue du remontage avec l'aide de Coussayais, la structure a été confiée à Elisabeth Michel, maire de la commune, en lui remettant le livre d'or.

Située tout près de La Roche-Posay, station thermale réputée, Coussay-les-Bois est une petite commune de 913 habitants (Insee 2022) sur un territoire de 43,3 km². Coussay se distingue par son patrimoine avec notamment le superbe château de la Vervolière, propriété ayant appartenu au cardinal de Richelieu.



Le grand vélo érigé à la sortie du village.



Transmission du livre d'or.

Le tour est passé devant la structure le dimanche 13 juillet 2025, à 106,5 km de l'arrivée de la neuvième étape entre Chinon et Châteauroux. Cette étape de plaine de 174,1 km ne comptait pas un seul dénivelé relevant du classement de la montagne. L'étape s'est résumée à une très longue chevauchée de deux coureurs de l'équipe Alpecin-Deceuninck partis en tête de la course depuis le début de l'étape, le Néerlandais Mathieu Van der Poel et le Belge Jonas Rickaert. Les deux échappés comptaient 5 minutes et 30 secondes d'avance sur le peloton en traversant Coussay-les-Bois. En fin d'étape, leur avantage avait fondu sous l'impulsion de plusieurs équipes. Rickaert céda à six kilomètres du but et Van der Poel quant à lui fut repris à 700 mètres de la ligne d'arrivée. Le sprint massif fut remporté par le Belge, champion d'Europe, Tim Merlier.



Château de la Vervolière.



Passage des deux coureurs échappés devant la structure.

En cette année 2025, le marché estival de Diélette s'est agrandi. Nous avons accueilli 34 exposants différents sur l'ensemble de l'été, chaque dimanche matin, avec une moyenne de 11 stands et jusqu'à 20 sur un même jour.



Il y avait une grande attente de stands alimentaires par rapport à 2024. Chose faite, puisque les estivants et les locaux pouvaient remplir leurs sacs avec de multiples produits locaux. Il y avait aussi de magnifiques créations artisanales.

Nous avons également répondu à l'appel de la fête du port en organisant un marché continu le samedi 2 août. En raison de la demande, certains exposants ont continué à venir sur le port jusqu'à l'hiver.



Nous tenons à remercier les membres du conseil qui ont œuvré à la bonne organisation du marché durant tout l'été ainsi que le port de Diélette pour la mise à disposition de la place. Merci aux commerçants qui ont répondu présents.



Le 1er septembre 2025, l'école primaire de Tréauville a accueilli 69 élèves.

La répartition des élèves est ainsi faite :

TPS- PS (au nombre de 13 élèves) : Mme DELVAUX Raïssa, Mme LEFEVRE Yolaine et Mme ROCQUENCOURT Marie-Dominique (ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

MS- GS (au nombre de 20 élèves) : Mme CASADO Sonia et Mme AGNES Sylvie, faisant fonction d'ATSEM.

CP- CE1 (au nombre de 17 élèves) : Mme STERNBERGER Anne

CE2 - CM1 – CM2 (au nombre de 19 élèves) : Mme LANEE Anne-Noëlle

Les horaires scolaires restent inchangés : De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.

Pour cette année scolaire, les élèves de GS aux CM2 bénéficieront de séances de natation à Beaumont Hague, d'un stage de tennis pour les CP aux CM2, et de rugby des MS aux CM2.

L'ensemble des élèves participeront à un projet poterie, avec comme intervenante, Mme Isabelle Angée.

Nous remercions le comité des fêtes, qui comme chaque année, nous offre son soutien financier pour nos festivités de Noël, ainsi que l'APE (Association des Projets pour l'Ecole) pour l'ensemble de ses actions en faveur des élèves.

L'équipe enseignante.



Notre APE permet de récolter des fonds afin d'organiser le goûter et la distribution de cadeaux de Noël, réaliser des sorties scolaires, souscrire à des abonnements nécessaires pour l'école et participer aux projets de l'école de l'année scolaire.

Pour l'année 2024-2025, l'APE a pris en charge l'activité théâtre et nous avons bénéficié une belle représentation de nos enfants lors de la fête de fin d'année. Nous avons également financé les sorties de fin d'année scolaire. Les enfants sont allés à Bayeux Aventure pour les primaires et au parc animalier de Montaigu-la-Brisette pour les maternelles.

Pour l'année 2025-2026, les enfants auront le bonheur de s'initier à la poterie au premier semestre 2026. Les actions de l'année scolaire 2024-2025 seront renouvelées cette année avec quelques nouveautés : ventes de gâteaux/crêpes à la sortie de l'école, vente de biscuits (Maison du Biscuit de Sortosville), deux ventes de pizzas (Pizza Garnie et Maison Louat), vente de sapins de Noël, boom à la salle La Grange le samedi 28 mars 2026, tombolas pour la galette des rois et Pâques. Enfin, pour clôturer l'année, nous organiserons la fête de fin d'année de l'école, très appréciée de tous, le vendredi 26 juin 2026.



Nous remercions les gourmandises de Sésé pour le don au profit de notre association d'une partie de ses bénéfices au marché de Noël de Tréauville.

Nous remercions également la mairie de Tréauville pour son implication lors de nos manifestations et la subvention accordée pour les projets de l'école.

Nous comptons sur vous, de près comme de loin, pour participer à nos différentes manifestations.

Nous sommes également heureux d'avoir de nouveaux parents au sein de l'APE, c'est très important pour le bon fonctionnement de celle-ci.

N'hésitez pas à suivre notre page Facebook « APE de Tréauville », nous y indiquons régulièrement les manifestations en cours. Nous sommes disponibles également par mail apetreauville50@outlook.fr

Les membres de l'APE de Tréauville



Notre club qui compte 52 adhérents a repris ses activités depuis septembre. Les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois à la Skali à partir de 13h30, nous partageons divers jeux dans la bonne humeur, chacun y trouve son bonheur. L'après-midi se termine toujours par un goûter.

En septembre, nous avons dit adieu à Louis Laurent, un de nos fidèles adhérents. Nous pensons très fort à ses proches.

Dans l'année nous organisons :

- deux concours de belote,
- un loto (avec malheureusement peu de participants du club en 2025),
- un repas poule au pot,
- un repas couscous,
- un repas choucroute,
- la galette des rois.

Les sorties récentes étaient les suivantes :

- un voyage dans le Lubéron en septembre 2024,
- Condé-sur-Vire en novembre,
- Lessay en mars 2025,
- cabaret « Le tambour » à Saint-Vaast-la-Hougue en juin,
- voyage dans le Larzac en juin.

De nouvelles sorties seront programmées dans le courant de l'année 2026.

Merci à celles et ceux qui font crêpes et gâteaux, préparent la salle pour nos diverses manifestations avec les membres du bureau. Je vous souhaite une belle année et une bonne santé.



Agréable séjour dans le Larzac.



Le club le Bon Accueil de Tréauville, classé 1^{er} pour ses réponses au questionnaire « patrimoine et observation » lors de la randonnée intergénérationnelle organisée par le SAG à Pierreville le 26 avril 2025.

Amicalement, Suzanne Lehuby



ÉCHECS POUR TOUS - TREAUVILLE
À LA SKALI
le MARDI de 17 h 30 à 19 h 30*



Aurore, Brigitte & Joffrey, membres fondateurs.

Bienvenue à **Échecs Pour Tous** !

Que vous soyez débutant, joueur du dimanche ou vétéran, vous serez bien accueilli(e) ! Ici, on joue, on apprend, on rigole... et on essaie aussi de gagner ! En tout cas, on prend le temps et on n'a pas peur de débiter. Quel que soit votre âge ou votre niveau, pas besoin d'être fort(e), juste envie de rencontrer des gens et de se détendre en musclant son cerveau. Vous ne connaissez pas les règles, vous mélangez les pièces, vous perdez en 10 coups ? On est là pour vous aider ! Mais si vous êtes très fort(e), vous trouverez assurément un(e) partenaire à votre taille !

N'hésitez pas à nous rejoindre, ça ne vous engage à rien !
Bienveillance & convivialité assurées !

Retrouvez-nous sur Facebook : *Échecs Pour Tous - Tréauville*
Vous pouvez nous contacter au 06 77 05 84 88



() Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup de matériel, alors si vous avez un jeu, amenez-le, SVP !*



L'amicale des anciens combattants a pour vocation de s'impliquer dans le travail de mémoire notamment au travers des commémorations et de mener des actions de solidarité avec des anciens combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (CATM), des combattants français engagés à l'extérieur du territoire national (TOE, OPEX) depuis la fin de la guerre d'Algérie (Liban, Afghanistan, Tchad, Kosovo, Mali...), des veuves d'anciens combattants et des sympathisants. Notre association compte 18 membres : 7 CATM, 1 TOE, 3 veuves et 7 sympathisants.

Participation des enfants à la cérémonie du 8 mai



Dix enfants des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2, accompagnés de leurs parents, étaient présents à la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 à Tréauville. Ils ont participé au dépôt de gerbes de fleurs. La main sur le cœur, les enfants ont chanté une chanson pour la paix et la fraternité apprise en classe, avant d'entonner *La Marseillaise* avec l'ensemble de l'assistance. Nous remercions les enseignantes, Anne Sternberger et Vivianne Merdy, pour avoir préparé cette belle cérémonie avec leurs élèves.

Insigne et diplôme d'honneur de porte-drapeau pour Monique Mahieu

Lors de la cérémonie cantonale du 11 novembre à Flamanville, en reconnaissance de plus de 3 années de fidélité à la fonction de porte-drapeau des anciens combattants de Tréauville, Jacques Viger, maire, a remis un insigne à Monique Mahieu. Elle a également reçu un diplôme d'honneur. Nous lui adressons toutes nos félicitations.



Visite de la centrale Edf de Flamanville

Dans le cadre de notre excursion annuelle, nous avons visité la centrale Edf de Flamanville. Après un exposé sur l'énergie et le fonctionnement d'une centrale nucléaire, nous avons bénéficié d'une visite guidée en tranche 1.



L'année 2025 est déjà dans le rétroviseur. Il nous faut à présent penser à l'organisation de nos prochaines manifestations avec rigueur et enthousiasme, innover pour les rendre toujours plus attractives.

Nos comédiens ont pratiquement fait salle comble à chaque séance, résultat du travail de notre petite troupe de talent. Une partie de la recette est offerte aux enfants malades de l'hôpital Pasteur.

La fête de la musique a vu sa fréquentation un peu en baisse malgré la prestation de l'excellent groupe Patcheck. Le nombre de concerts se produisant le même jour en est peut-être une des raisons.

Le rallye a débuté sous la pluie mais cela n'a pas découragé les participants. Le soleil revenu, il s'est déroulé sans encombre et dans la bonne humeur. Merci à Gilles Besselièvre pour son accueil dans sa ferme de Flamanville.

Le marché de Noël a connu un formidable succès tant par ses exposants que par ses animations.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur implication et leur dévouement.

En septembre, Louis Laurent nous a quittés. Il a été pendant de nombreuses années un membre actif et dévoué au bon fonctionnement de notre comité. Sa présence bienveillante et sa gentillesse vont nous manquer.

Alain Dupont



Il ne fallait pas l'énerver.



Bien mignons tous les deux.



Des sourires et un chèque pour les enfants malades.



Ambiance reggae à la fête de la musique.



De bonne humeur malgré la pluie.



Pas près d'arriver.



Rallye pédestre et équestre.



*Petite escapade sur le temps de travail.
Sacré Père Noël !*



*Initiation grâce au Moto Club
du Cotentin.*



*Carrousel créé par Jean-François Viger,
décoré par Christopher Walker.*



Vœux du Maire

110 personnes étaient réunies salle La Grange à l'invitation du maire, Jacques Viger, qui a présenté le bilan de l'année 2024 et les projets pour 2025. Benoît Fidelin, conseiller départemental, David Margueritte, président de l'agglomération du Cotentin, Stéphane Travert, député de la Manche, et Jean Rampon, sous-préfet, ont ensuite pris la parole.



Réception pour la fête des mères

90 personnes étaient présentes, salle La Grange, pour célébrer la fête des mères. Après le mot d'accueil de Jacques Viger, les enfants se sont exprimés devant leurs parents ravis. Les participants ont ensuite été conviés au verre de l'amitié. De jolis vases ont été offerts aux mamans, sans oublier les papas qui ont reçu des chaussettes fantaisies. Les personnes présentes ont gardé sans aucun doute un bon souvenir de ce moment de convivialité.



Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Pour commémorer le 80^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 et le retour de la paix, 45 personnes se sont déplacées de bon matin place du général Jouan. 10 enfants des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont participé activement à cette cérémonie en chantant notamment « *Je suis un enfant de paix - Tends la main et prend la mienne - Et ensemble nous ferons - Un monde meilleur pour toi et moi - Je suis un enfant de paix...* »



Cérémonie du souvenir des corsaires du Renard

Comme chaque 1^{er} dimanche de septembre, s'est déroulée la traditionnelle cérémonie du souvenir des corsaires inhumés dans le cimetière. Ces marins ont succombé à Diélette des suites de leurs blessures lors du combat naval victorieux du Renard, appartenant à Robert Surcouf, contre la goélette anglaise L'Alphéa en 1813. La cérémonie s'est déroulée en présence de Pierre-Yves Surcouf, descendant de la famille du célèbre corsaire.



Repas des aînés

Accueillies dans un décor cabaret à plumes et velours rouge et noir, 80 personnes ont répondu favorablement à l'invitation de Monsieur le Maire. Les participants ont exprimé leur satisfaction de se retrouver autour d'un bon repas préparé par le traiteur Poughier et animé par le duo Clarkie et Gaibeule. Comme de coutume, les membres du conseil municipal ont organisé ce déjeuner et assuré le service.



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Après la levée des couleurs, devant une assistance de 20 personnes, le président de l'amicale des anciens combattants, Christophe Tougeron, a lu le message de l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC). Jacques Viger, maire, a ensuite délivré le message officiel du ministère des armées. Des gerbes de fleurs ont été déposées au pied du monument aux Morts. La cérémonie s'est terminée par l'appel des Morts et la Marseillaise.

Mois de février

- 6 Brioche, comité des fêtes
11 Belote, club le bon accueil

Mois de mars

- 1^{er} Repas, société de chasse
6, 7 et 8 Théâtre, comité des fêtes
13, 14 et 15 Théâtre, comité des fêtes

Mois d'avril

- 6 Bistrot, comité des fêtes
12 Repas, club le bon accueil

Mois de mai

- 1^{er} Tournoi de pétanque, société de chasse
8 Cérémonie Victoire 1945, municipalité
20 Belote, club le bon accueil
31 Fêtes des mères et des pères, municipalité

Mois de juin

- 21 Fête de la musique, comité des fêtes
26 Fête de fin d'année de l'école, APE

Mois de juillet

- 5 Rallye, comité des fêtes

Mois de septembre

- 6 Cérémonie des corsaires, municipalité
9 Assemblée générale et repas, club le bon accueil
16 Assemblée générale, comité des fêtes

Mois d'octobre

- 10 Repas des aînés, municipalité
11 Bistrot, comité des fêtes
25 Repas, club le bon accueil

Mois de novembre

- 11 Cérémonie Armistice 1918, municipalité
18 Belote, club le bon accueil
28 et 29 Marché de Noël, comité des fêtes

Mois de décembre

- 6 Loto, club le bon accueil

Mois de janvier 2027

- 6 Galette, club le bon accueil
10 Vœux du Maire, municipalité
17 Bistrot, comité des fêtes

